

Avis de course 2010



[Télécharger le bulletin d'inscription au format .pdf](#)

1. Autorité organisatrice

« La Catagolfe » est organisée du samedi 02 au dimanche 03 octobre 2010 à ARRADON, France, par la Société des Régates de VANNES, club affilié à la FF Voile.

2. Règles applicables

2.1 « La Catagolfe » est régie par :

- Les Règles de Course à la Voile 2009 - 2012 (RCV),
- Les Règles des Classes concernées, sauf celles modifiées par le présent avis de course ou par les Instructions de Course,
- Le présent Avis de Course, les Instructions de Course (IC type raid catamaran) et leurs éventuelles annexes et Instructions Particulières d'Etape.

2.2 Publicité

Le port de publicité est régi par :

- L'article 20 du Code de Publicité ISAF
- Les règles des classes admises à courir relatives à la publicité,
- Les prescriptions de la FF Voile pour les licenciés à la FF Voile.
- En application de l'article 20.3. (d) (i) du Code de Publicité (ISAF), chaque bateau devra porter à l'extérieur de ses coques, dans les 25% avant, les autocollants fournis par l'organisateur.
- La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer. L'épreuve est courue sous la catégorie C de publicité.

3. Classes admises à courir

« La Catagolfe » est ouverte :

1. En temps réel, aux catamarans en conformité avec leurs règles de classe et appartenant **aux classes suivantes s'ils sont au moins 10** : Formule 18, C1.04, HC16, Dart 18, SL15.5, SL 16.Nacra 5.7
2. En temps compensé, aux catamarans en conformité avec leurs règles de classe et figurant sur la liste des ratings publiée par l'ISAF (C 01) L'organisation se réserve la possibilité de faire courir en temps réel une série d'au moins 10 bateaux identiques ou de jauge identiques. Dans ce cas, les bateaux concernés ne pourront revendiquer un classement en temps compensé en intersérie.

4. Inscriptions

Les formulaires d'inscription sont disponibles auprès de l'association à partir du mardi 6 juillet 2010

Catagolfe CP 1 PIBS 56038 VANNES cedex
ou par **téléphone au 02 97 68 14 49**
ou sur le **site Internet : www.catagolfe.com**

Les formulaires d'inscription dûment complétés doivent être adressés à l'adresse ci-dessus. ou par e-mail à catagolfe@catagolfe.com avant le mercredi 29 Septembre à 12H00 obligatoirement, accompagnés du règlement :

Catagolfe 2010 : montant des frais d'inscription		
	A partir du 1/09/2010	Avant le 31/08/2010
	(cachet de la poste faisant foi)	(cachet de la poste faisant foi)
02 et 03 octobre	120 €* Réduction de 20 € par équipier de moins de 20 ans au 02 octobre 2010	85 €* Réduction de 20 € par équipier de moins de 20 ans au 02 octobre 2010

*** le prix n'intègre pas la participation au repas et à la soirée catagolfe de 10€ par personne**

Tout formulaire de pré-inscription incomplet ne sera pas pris en compte.

5. Confirmation des inscriptions

- **5.1** Les inscriptions seront confirmées à la pointe d'Arradon, le vendredi 1^{er} octobre de 18H00 à 20H30 et le samedi 02 octobre de 8H00 à 10H00.
- **5.2 Admissibilité**
 1. Les concurrents licenciés en France devront, au moment de la confirmation d'inscription, présenter obligatoirement : · Leur licence valide avec le cachet médical et l'autorisation parentale pour les mineurs, · Le certificat de jauge et les feuilles de mesures valides du bateau, · La carte de circulation du navire, · Leur carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire, · Les prescriptions de sécurité prévues à l'article 13 de cet avis de course.
 2. Chaque coureur étranger non-résident en France doit :
 - Justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros. Ils doivent également apporter la preuve qu'ils sont en règle avec leur Autorité Nationale ou présenter une licence FF Voile valide. L'attestation d'assurance doit être l'original fourni par la compagnie d'assurance,
 - Le certificat de jauge et les feuilles de mesures valides du bateau,
 - Les prescriptions de sécurité prévues à l'article 13 de cet avis de course.
 3. Chaque concurrent devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : "J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve".
- **5.3** Les Instructions de Course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.
- **5.4 Remboursement** : En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

6. Jauge

- **6.1** Le jaugeur national pourra effectuer tout contrôle qu'il jugera utile et refuser éventuellement une inscription pour non conformité. En particulier, tout Formule 18 qui ne présenterait pas de certificat de jauge valide sera classé en C1.
- **6.2** Il n'y aura pas de jauge initiale sur place.
- **6.3** Les bateaux inscrits en inter-série seront classés en temps compensé en utilisant pour chacun d'eux un rating figurant sur la table publiée par l'ISAF.
- **6.4** Les équipages qui disposeraient de matériel non jaugé disputeront la Catagolfe 2010 en temps compensé.
- **6.5** Pour chaque classe, il ne sera utilisé qu'un seul rating pour l'ensemble de l'épreuve
- **6.6** Aucune dérogation ne sera accordée à ces règles.

7. Programme 2010

L'heure du 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} course est prévue à 11H15 le samedi 2 octobre 2010

Vendredi 1^{er} octobre

- 18 h 30 : accueil des concurrents et confirmations des inscriptions jusqu'à 20H30
- 19 h 30 : Buffet grillades à l'abricotier sur la pointe d'Arradon

Samedi 02 octobre :

Une à trois courses dont un grand raid, selon conditions météorologiques

- 08 h 00 : confirmations des inscriptions
- 10 h 00 : clôture des inscriptions
- 10 h 00 : briefing de course aux concurrents
- 11 h 15 : Signal d'avertissement
- 19 h 00 : soirée dîner des équipages salle des sports d'Arradon

Dimanche 03 Octobre :

Une à trois courses

- 8 h 45 : briefing de course aux concurrents, si nécessaire (cela sera annoncé la veille)
- 9 h 45 : Signal d'avertissement
- 16H 00 : retour prévu à Arradon
- 18h00 : remise des prix à la salle des sports d'Arradon, buffet léger

8. Identification

En application de l'annexe G "Identification", les voiliers ne portant pas de numéro dans les voiles ou portant des numéros illisibles ou différents de ceux sous lesquels ils sont engagés seront classés comme non partants (DNS), sans instructions.

9. Classement

5 courses au maximum peuvent être disputées.

Il ne sera pas couru plus de 3 courses par jour.

Le nombre minimum de courses pour valider l'épreuve est de 1.

Le nombre de courses requis pour retirer le plus mauvais résultat est de 4.

Quel que soit le parcours, les classements seront établis conformément à l'annexe A, A.4.1 système de « Points a Minima ».

Il sera réalisé deux classements :

- en temps réel pour les classes : Formule 18, HC16, Dart 18, Intersérie C 1.04, Nacra 5,7, SL15.5, SL 16, et Tornado sport.
- en temps compensé pour les groupes de classement C1.

10. Parcours

Le programme comprend des parcours de type raid défini selon les conditions météorologiques du moment

11. Format de course

Les équipages seront répartis dans les flottes selon les modalités définies par les instructions de course.

12. Pénalités applicables

Les pénalités indiquées en % sont appliquées selon les modalités de la règle 44.3.c des RCV en utilisant le pourcentage précisé par le comité de réclamation.

Pénalités de remplacement suite à infraction à une règle du chapitre 2.

La pénalité de rotation de 2 tours est remplacée par une rotation de 1 tour, comprenant un virement de bord et un empannage. Ceci modifie la règle 44.2 des RCV

13. Prescriptions de sécurité

- 1 pagaie d'1 mètre au moins,
- 1 bout de remorquage à poste de 15 m de long et 6 mm de diamètre,
- 1 bout de redressage à poste de 4 m de long et 10 mm de diamètre,
- 2 brassières homologuées ou certifiées CE,
- 2 feux à main ou 2 fusées parachutes en cours de validité qui seront présentés lors de la confirmation des inscriptions.

14. Règles particulières aux plans d'eau

Les voiliers devront se référer aux Instructions de Course pour connaître les éventuelles règles relatives à la circulation des navires dans le Golfe du Morbihan et en baie de Quiberon.

Conformément aux règles administratives locales, tous les voiliers devront porter deux feux à main au minimum pour le raid en Baie de Quiberon (F 18 et C1).

15. Prix

Les trois premiers de chaque classe ou catégorie de classement seront récompensés pour 10 bateaux inscrits au minimum.

Le record du tour de l'Île aux Moines sera primé.

16. Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "**Catagolfe**", à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

Pour toute information complémentaire sur les épreuves :

Catagolfe CP 1 PIBS 56038 VANNES cedex

Téléphone : 02 97 68 14 49

E-mail : catagolfe@catagolfe.com